



Le Ministre des Finances

Communiqué de presse

LE MINISTRE GEENS RECOIT L'AVIS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES FINANCES SUR LES RÉCENTES ÉVOLUTIONS BUDGÉTAIRES

Le Ministre des Finances Koen Geens a reçu aujourd'hui l'avis de la Section « Besoins de financement des Pouvoirs publics » du Conseil Supérieur des Finances sur « les évolutions budgétaires récentes et leur évaluation par rapport au programme de stabilité ».

L'avis analyse les évolutions jusqu'en 2012 en ce qui concerne le solde à financer et les positions de dette. Ceci à la fois pour l'ensemble des pouvoirs publics et pour les entités prises séparément. La Section constate une rupture en 2012 dans la croissance structurelle des dépenses. Celles-ci se sont stabilisées en 2012 en % du PIB, ce qui contraste avec la tendance à la hausse du passé.

En ce qui concerne les perspectives, le CSF se félicite que le gouvernement ait suivi les recommandations que le CSF avait formulées dans son avis de mars 2013, dans l'optique des objectifs du Programme de Stabilité 2013-2016. Le CSF se félicite également du fait que, conformément à ses recommandations, des efforts importants ont été déployés pour parvenir à une répartition des efforts budgétaires entre les différents niveaux de pouvoir et à un ensemble cohérent d'objectifs pour toutes les entités.

Le CSF indique ensuite que, même si des efforts budgétaires ont été livrés en 2012, il est crucial que la Belgique quitte en 2013 la procédure de déficit excessif. Il est également important que, dans le contexte économique actuel, les objectifs budgétaires fixés par les gouvernements sont compatibles avec cet objectif.

Le gouvernement donne suite à la recommandation du CSF de « veiller à la pleine exécution des mesures préconisées et à contrôler la bonne exécution des budgets jusqu'à la fin de l'année » de sorte que les conditions soient remplies pour quitter la procédure européenne de déficits excessifs en 2013. Les dernières prévisions de la Commission européenne indiquent d'ailleurs que le déficit public belge tant en 2013 que dans les années qui suivent restera sous le seuil de 3% du PIB.

Le Ministre tient à remercier la Section pour cette analyse. Elle permet aux responsables politiques d'approfondir leur compréhension de la situation budgétaire.

Annexe: résumé de l'avis .L'avis complet peut être consulté sur : <http://www.docufin.fgov.be>

Porte-parole: Davine Dujardin : 02 574 84 08 - 0472 74 94 40 –
davine.dujardin@ckfin.minfin.be

Kabinet Koen GEENS, Minister van Financiën
Wetstraat 12
1000 Brussel

Cabinet Koen GEENS, Ministre des Finances
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles

.be